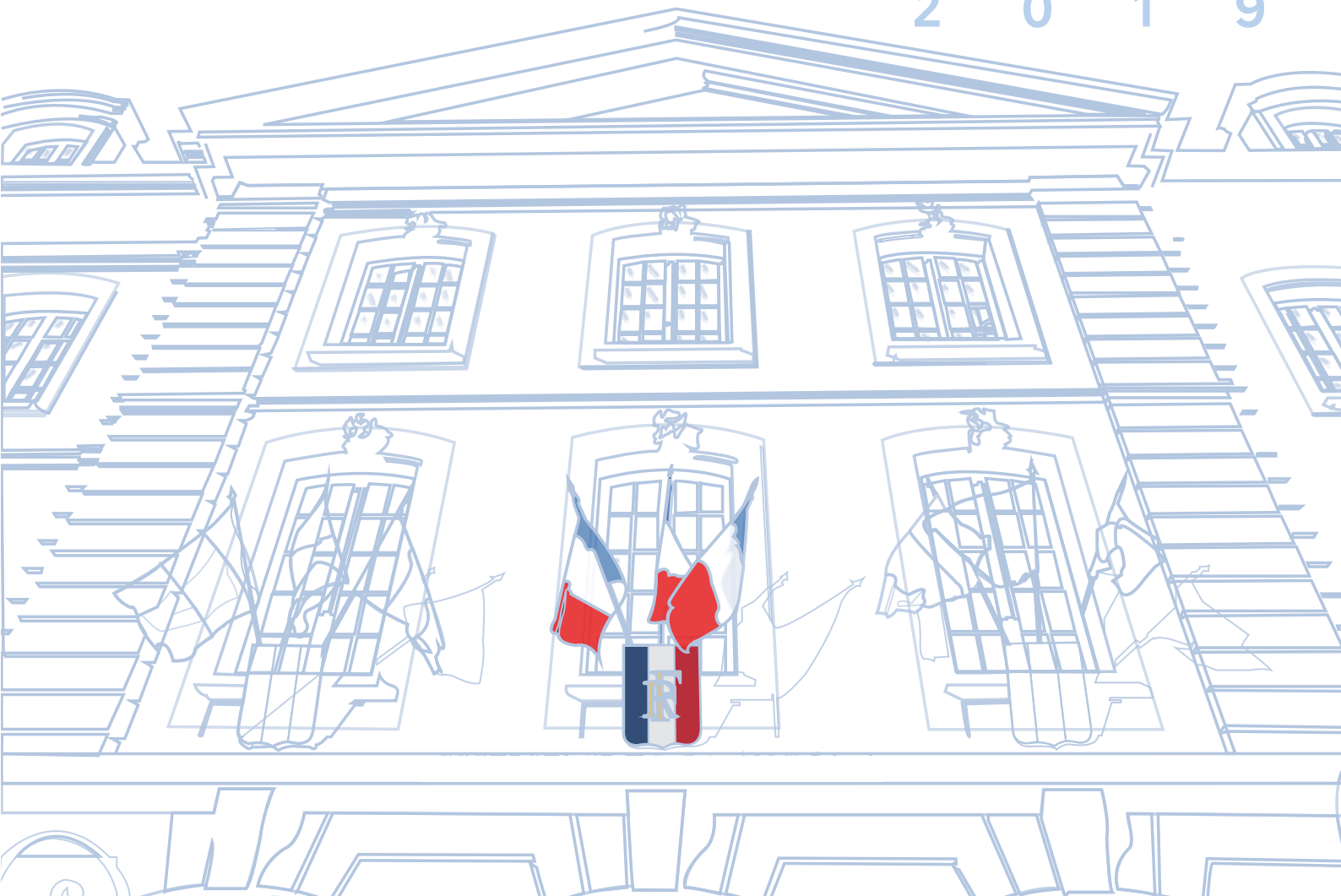




**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport
d'activités
2 0 1 9



L'Action
des services
de l'État
en Moselle

Éditorial du préfet

La gravité de la crise sanitaire affrontée depuis début 2020, ne doit pas nous empêcher de rendre compte de nos réalisations passées.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dans son article 15, énonce que « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ».

Le présent rapport d'activité des services de l'État en Moselle pour l'année 2019 découle de ce principe et témoigne, sans exhaustivité, de la diversité des missions des services de l'État en département.

Je souhaite que sa lecture vous permette de mieux connaître et apprécier le rôle des femmes et des hommes qui mettent tout au long de l'année, leur énergie et leur savoir-faire au service de leurs concitoyens et du développement de la Moselle, en lien étroit avec les échelons régional et zonal de l'État.

Le début de l'année 2019 a été marquée par d'importants mouvements sociaux, débutés fin 2018, qui ont fortement mobilisé les services de l'État et notamment les forces de sécurité.

Les réponses apportées à l'issue du grand débat national visent à ancrer toujours davantage la présence de l'État au niveau départemental. Notre engagement en faveur de la sécurité des personnes et des biens, de l'emploi et du dynamisme économique, de la cohésion sociale, du développement des territoires qu'ils soient ruraux ou urbains, s'en trouve aujourd'hui renforcé.

L'exigence de proximité et la nécessité de travailler de concert et en partenariat avec les collectivités territoriales sont également réaffirmées. Dans ce contexte, je me réjouis des relations que l'État entretient avec le Conseil départemental de la Moselle et de manière plus générale avec l'ensemble des collectivités du département.

Dans un contexte de réformes économiques importantes, d'évolutions sociétales déterminantes et dans le souci de préserver notre environnement, il est indispensable de faire de la cohésion nationale un objectif commun et partagé de tous. C'est dans cet état d'esprit que les services de l'État resteront mobilisés et engagés en 2020, dans l'intérêt général, au bénéfice de tous. Les épreuves traversées depuis début 2020 donnent encore plus de sens à cet engagement.

Metz, le 20 mai 2020

DIDIER MARTIN
Préfet de la Moselle



Assurer la protection des populations

Lutter contre le terrorisme

La lutte contre le terrorisme mobilise de façon permanente les forces de sécurité du territoire mosellan. Les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité et la protection des habitants se sont diversifiés, avec notamment un renforcement du partenariat entre les forces de l'ordre et les principaux centres commerciaux et lieux touristiques :

- 24 centres commerciaux recensés en Moselle, et 6 conventions signées en 2019 pour décliner les mesures de sécurité les plus adaptées aux particularités de chaque structure
- 16 conventions signées depuis 2018 sur les 32 sites touristiques dans le cadre du label « sécuri-site ».

Parallèlement, lutter et prévenir la radicalisation reste un enjeu majeur. Le plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger », formule 60 mesures pour réorienter la politique de prévention. L'État en Moselle a consacré 93 500 € en 2019 au financement d'actions de formation et de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines, dont 9 représentations théâtrales, 3 actions de sensibilisation à la radicalisation dans le domaine sportif.

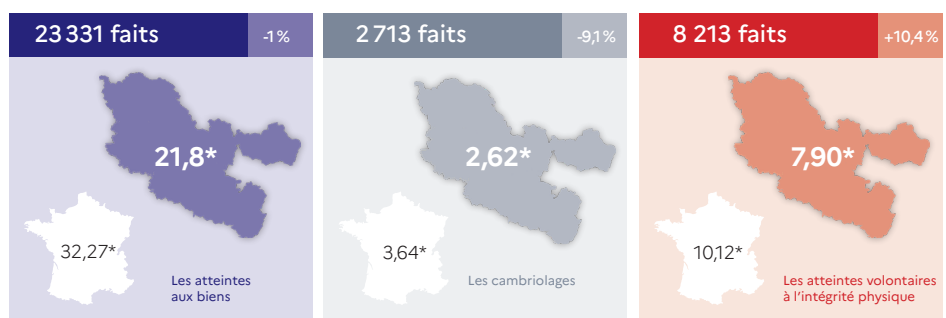


Sécurité publique : une mobilisation de tous les instants

Lutter contre la délinquance

La lutte contre la délinquance a été marquée en 2019 par la baisse des atteintes aux biens et la hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique. L'action des services de sécurité intérieure a permis de faire baisser le nombre de cambriolages de 3 %, atteignant même une baisse de 9 % concernant les cambriolages de logement.

Bilan 2019



* Taux pour 1000 habitants



La mise en place de quartiers de reconquête républicaine

Dans le cadre de la « Police de sécurité du quotidien » déployée au printemps 2018, la prévention et la lutte contre la délinquance ont été renforcées par la mise en place du dispositif des quartiers de reconquête républicaine (QRR), qui a favorisé l'interpellation de 51 personnes en 2019.

Deux QRR ont été retenus à Forbach, celui de Bellevue et du Wiesberg, et plusieurs moyens déployés :

- Renfort de 10 gardiens de la paix au sein de la CSP de Forbach et création d'une brigade spécialisée de terrain à Forbach le 08 juillet 2019.
- Création d'une « cellule contre les trafics » par le procureur de la République et le préfet, et d'une « cellule de renseignement opérationnel », principalement basées sur l'échange d'informations interservices (police judiciaire, brigade anticriminalité, brigade spécialisée de terrain, etc.).

Lutter contre les filières d'immigration irrégulière

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle augmentation du nombre de demandeurs d'asile qui se sont présentés à la structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) de Metz :

- 5812 personnes ont été enregistrées en premier accueil, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2018;
- 82 % des demandeurs d'asile en Moselle sont en moyenne déboutés de leur demande;
- 1137 personnes ont été éloignées de France en 2019, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2018.

Le volume global des interpellations d'étrangers en situation irrégulière s'élevait à 1749, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année 2018.



Forbach
quartiers de reconquête
républicaine au Wiesberg
et à Bellevue

Participation citoyenne :

un dispositif contre l'insécurité visant à associer la population à la protection de leur environnement

**168 protocoles signés sur
725 communes en Moselle**

Renforcer les actions de lutte contre les violences faites aux femmes

Le « Grenelle des violences conjugales » lancé en automne 2019 tend à prioriser la prévention, la protection et la prise en charge des victimes et les sanctions vis-à-vis des auteurs.

En 2019, 2 actes forts :

- signature d'une convention départementale relative à l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales;
- signature du contrat de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles en vue de renforcer l'action partenariale, au sein des instances locales de prévention de la délinquance.



Sécurité alimentaire du champ... à l'assiette

Garantir la protection du consommateur dans sa vie quotidienne

Les services de l'État protègent les intérêts des citoyens dans leurs actes de consommation les plus courants, au travers d'actions de communication et de contrôles, dans le cadre de la loi EGalim. L'État contribue également à écarter des aliments potentiellement dangereux des circuits de distribution, et à prévenir les risques liés à des produits industriels ou à l'utilisation d'équipements sportifs ou de loisirs.



ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

900

contrôles et inspections dans des établissements manipulant, produisant ou commercialisant des denrées alimentaires

154

avertissements

71

injonctions

53

procès verbaux

400

saisines de consommateurs

1770

courriers de signalements

55

alertes produits alimentaires et non-alimentaires

10

toxi-infections alimentaires collectives signalées et prises en charge

Lutter contre le travail illégal

Dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal, plus de 400 contrôles ont été menés en Moselle par les services de l'État (+39 % par rapport à 2018) notamment dans les secteurs d'activités prioritaires, tels que le bâtiment, les hôtels, cafés et restaurants, le domaine agricole, les sociétés de sécurité ou encore les chantiers forestiers, et 9 procès-verbaux ont été dressés par le Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) en matière de lutte contre le travail illégal.

S'agissant des fraudes au détachement et compte-tenu de la situation transfrontalière du département, 447 interventions de contrôle ont été réalisées (+30 % par rapport à 2018) dont certaines ont donné lieu à des poursuites pénales.

Lutter contre la prostitution et la traite des êtres humains

Les services de l'État ont installé en novembre 2018 la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, qui répond à un double objectif : mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de lutte contre la prostitution et émettre des avis sur les demandes de mise en place et de renouvellement des parcours de sortie de la prostitution. À ce jour, 7 personnes sont inscrites dans ce parcours.

Sécurité civile anticiper pour une prévention efficace



Défense contre les inondations et la remontée de nappe

Face aux risques naturels d'inondations et de mouvements de terrain auxquels le département de la Moselle est confronté, l'État a approuvé les 2 Programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) d'intention, après l'approbation des Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) des deux territoires du département (Moselle aval et Sarre). Aujourd'hui, 103 communes du département sont couvertes par un Plan de prévention du risque inondation (PPRI).

Le phénomène de remontée de nappe dans le bassin houiller restant prégnant, les services de l'État dans le département ont sollicité une expertise du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), assortie de préconisations. Cet audit a débuté fin 2019.

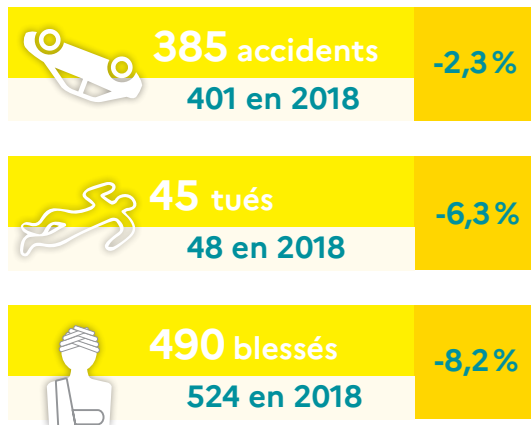


Assurer la protection de la population



Sécurité routière vivre, ensemble

2019 a été marquée par l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet de l'abaissement à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes départementales. La Moselle a enregistré cette année une légère baisse du nombre d'accidents, de blessés et de personnes tuées sur la route.



Mettre en oeuvre les décisions du Comité interministériel de la sécurité routière

Pour faire face à l'augmentation du nombre de tués au niveau national, le Document général d'orientations de sécurité routière (DGO) fixe pour 5 ans (2018-2022) les axes prioritaires de la politique locale de sécurité routière. Sa déclinaison en Moselle se traduit notamment par :

- des usagers cibles : les automobilistes de 18-34 ans, les motocyclistes, cyclomotoristes et les piétons;
- des luttes prioritaires : l'alcool, les stupéfiants, la vitesse et les distracteurs;
- l'extension de l'usage de l'éthylotest anti-démarrage (EAD) aux contrevenants ayant un taux d'alcoolémie supérieur à 0,80 mg/l d'air d'expiré et inférieur à 0,9 mg/l, pour une durée de 6 mois maximum. Cette mesure a été mise en place le 1^{er} mai 2019.



EAD
326 arrêtés de restriction de conduire

En 2019,
48 projets et 90 actions de prévention réalisées pour un total de 88 000 €.

Sécurité sanitaire veiller à la protection des populations



Cyanobactéries dans les eaux de baignade

Qu'il s'agisse de la sécurisation sanitaire des eaux de baignades ou de la garantie d'un accès à une eau potable, les services de l'État s'assurent de la mise en œuvre des normes en vigueur relative à la qualité de l'eau et contrôlent leur respect. Sur les 17 baignades naturelles déclarées en Moselle en 2019, 8 ont fait l'objet de recherches programmées de cyanobactéries et 5 d'une fermeture temporaire en raison de la présence de cyanobactéries en quantité trop importante.

Assurer la protection et le bien être animal en élevage et en abattoirs

Le respect des réglementations relatives au bien-être animal est une priorité de l'État. En 2019, des audits, des inspections et des contrôles inopinés ont été réalisés au sein des différents abattoirs de Moselle, afin de veiller au respect de la réglementation et des normes d'hygiène et de sécurité et de prévenir le risque de contamination de la peste porcine africaine.

16
inspections en abattoirs

30
contrôles en exploitation

Action contre les chenilles processionnaires du chêne

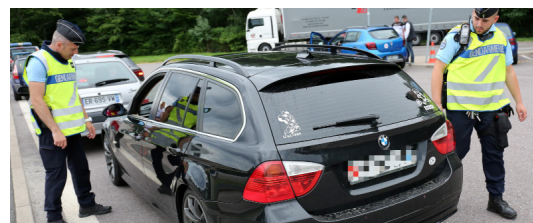
Depuis 2013, la présence de chenilles processionnaires du chêne ne cesse de s'amplifier en Moselle dans différents secteurs. En 2018, l'infestation de la commune de Guénange par ces chenilles a été d'une ampleur exceptionnelle et a fait l'objet de nombreux signalements à l'ARS.

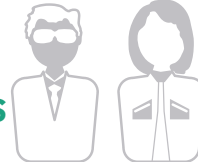
Au-delà des mesures curatives mécaniques généralement mises en œuvre (arrachage, brûlage des nids), les services de l'État ont décidé pour 2019 d'expérimenter la diffusion d'un biocide par pulvérisation en lisière de la forêt de la commune de Guénange, sous l'égide de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), avec l'accord de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Le résultat de cette expérimentation a été positif et les nuisances fortement réduites.

FOCUS

Les contrôles routiers en Moselle

Le plan de contrôles routiers a permis aux forces de l'ordre d'effectuer 149 538 dépistages d'alcoolémie et 4 927 dépistages de stupéfiants. 2 280 suspensions de permis ont été décidées dont 893 pour alcoolémie excessive, 741 pour vitesse excessive et 646 pour prise de stupéfiants. Les principales causes des accidents mortels restent l'alcoolémie, la vitesse, la conduite sous prise de stupéfiants et les distracteurs.





L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

Conventionnées et financées par l'État, qui a mobilisé en 2019 plus de 22 M€ pour leur fonctionnement, les 66 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du département regroupent différents types de structures, TPE, PME ou associations, qui relèvent de l'économie sociale et solidaire. 5 nouvelles SIAE ont été créées cette année.

Formations en alternance et apprentissage – les actions menées pour accompagner la réforme

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a réformé en profondeur l'apprentissage. Les services de l'État se sont fortement mobilisés pour présenter et appuyer la mise en œuvre des grands changements issus de la réforme, auprès des acteurs locaux. En 2019, 2 039 contrats de professionnalisation ont été enregistrés pour le secteur privé, 210 contrats ont été signés dans le secteur public.

Par ailleurs, les services ont poursuivi la promotion des contrats en alternance (apprentissage, professionnalisation) dans le cadre du service public de l'emploi et en liaison avec les partenaires sociaux.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La thématique de l'égalité professionnelle a été déclarée grande cause du quinquennat par le président de la République. Dans ce cadre, l'« index de l'égalité Femmes-Hommes » mis en place pour les entreprises d'au moins 50 salariés vise à calculer et publier annuellement les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Au 31 décembre 2019, 100 % des entreprises de plus de 1 000 salariés de Moselle ont publié leur index égalité, et 82 % des entreprises de plus de 250 salariés. Globalement, à fin 2019, 45 % des entreprises sont couvertes par un accord ou un plan d'action, dont la mise en œuvre s'intensifiera en 2020.



Favoriser la compétitivité et l'adaptation **du secteur agricole**

Crise climatique et soutien aux agriculteurs

Face aux conséquences des événements météorologiques exceptionnels qui ont affecté l'ensemble du département de la Moselle pendant l'été 2019, les services de l'État se sont fortement mobilisés pour venir en aide aux agriculteurs en reconnaissance des pertes subies :

- indemnisation à hauteur de 2,2 M€ pour compenser les pertes en fourrages, les pertes en miel et les pertes de fond en viticulture (jeunes pieds de vigne),
- mesures de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les exploitations d'élevage, à hauteur de 2,82 M€.

Au-delà de ces aides d'urgence, les agriculteurs mosellans ont pu bénéficier des aides octroyées dans le cadre de la PAC : 2 601 exploitants ont bénéficié d'un montant total de 92 M€ en 2019.



Encourager et accompagner les initiatives locales **qui concourent à accélérer la transition énergétique**

Fermeture de la tranche à charbon de la centrale Emile Huchet : le projet de territoire du Warndt Naborien

En application du plan climat de juillet 2017, le Gouvernement a décidé la fin de la production d'électricité issue du charbon : la tranche 6 de la centrale thermique Émile Huchet à Saint-Avold est concernée. Afin d'accompagner le territoire, l'État s'est engagé depuis le début de l'année 2019 dans la définition d'un projet de territoire, pour les collectivités concernées : CA Saint-Avold Synergies, District Urbain de Faulquemont, CC du Warndt et CC de Freyming-Merlebach.

Différents groupes de travail ont œuvré à la définition de fiches-actions, permettant l'émergence de projets économiques autour de 4 axes stratégiques : la relance économique et industrielle, la qualité du service apporté aux habitants et acteurs du Warndt-Naborien, l'attractivité du territoire et la santé. L'État mobilisera des crédits spécifiques de revitalisation des territoires pour accompagner la fermeture de la tranche charbon, en complément de ses crédits de droit commun, et des mesures d'accompagnement social spécifiques au profit des salariés de la centrale et de ses sous-traitants vont être mises en œuvre.

Ce projet d'envergure a été signé à Carling le 16 janvier 2020, en présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.



Mise en œuvre du plan départemental de mobilisation contre les sangliers : le 2^e plan de régulation du sanglier

Les conditions climatiques ont été propices à une augmentation des dégâts agricoles par les sangliers, dont la population est en constante augmentation. C'est pour répondre à ces enjeux, qu'un renouvellement du plan départemental de régulation des sangliers a été décidé en novembre 2019. Ce deuxième plan comporte plusieurs actions prioritaires, notamment :

- un accroissement de la pression de chasse passant par un renforcement des moyens de régulation mis à disposition des chasseurs ;
- le recours au service d'un hélicoptère pour localiser les sangliers et orienter les actions de chasse dans des secteurs spécifiques (bordures d'autoroute, milieu péri-urbain...).



Accompagner les projets de développement des entreprises

Accompagner des entreprises et des grands projets

Les services de l'État accompagnent les grands projets économiques du département. Quelques projets d'ampleur :

- la société **AMAZON** a décidé d'implanter un entrepôt logistique sur le territoire de Metz Métropole fin 2017, sur l'ancienne base aérienne 128. Après la délivrance de l'autorisation environnementale en décembre 2018, les travaux d'aménagement se sont poursuivis en 2019.
- la société **SMART** souhaite pérenniser l'activité de production de véhicules automobiles sur le site de Hambach par l'assemblage d'un des nouveaux modèles de la marque Mercedes-Benz. Ce projet nécessite une adaptation de l'outil industriel pour un investissement global de 500 M€. Les travaux de réorganisation du site ont commencé au printemps 2019 et la production des nouveaux modèles Mercedes devrait débuter courant 2020.
- la société **METEX** a reçu fin 2018 l'autorisation d'implanter sur le site de Carling une unité de biochimie. La mise en service effective de cette unité unique en France est programmée courant 2020.
- la société allemande **KNAUF INSULATION** a construit en 2019 une nouvelle usine près de Thionville entraînant la création de plus d'une centaine d'emplois.



Territoire d'industrie Nord Moselle (secteur de Thionville) contrat signé le 19 novembre 2019



Accompagner les entreprises rencontrant des difficultés

La prévention des difficultés des entreprises et l'accompagnement des restructurations est une priorité de l'action des services. L'État mobilise les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté par le biais du Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) pour identifier précocement les entreprises présentant des difficultés, assurer le suivi des entreprises signalées par la commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP), ou encore promouvoir le dispositif d'activité partielle en cas de difficultés économiques conjoncturelles.

La Moselle est le deuxième département de la région Grand Est en termes de nombre de décisions d'activité partielle. En parallèle, l'État est resté attentif à l'accompagnement des restructurations des entreprises, avec 2 nouveaux plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) en 2019 et 4 conventions de revitalisation.

S'agissant des licenciements économiques, la Moselle a enregistré 1 282 licenciements économiques sur l'année 2019 (soit une baisse de 10% par rapport à 2018).



INCENDIE DE MANOIR INDUSTRIE À BOUZONVILLE

L'entreprise spécialisée dans la transformation des métaux a connu un incendie au cours de l'été 2019, qui a entraîné l'effondrement partiel de la charpente. Les services de l'État ont organisé plusieurs réunions avec l'ensemble des partenaires impliqués afin d'étudier les pistes de financement et de formation des employés, et travaillent la procédure ICPE à mettre en place pour la nouvelle usine. Le projet « Forge du futur », ambitionne de transformer ce dramatique sinistre en opportunité industrielle par la création d'une usine qui intègre des innovations technologiques dans le processus de fabrication et la maîtrise énergétique.



Projet « A31bis »

Pour faire suite au débat public mené en 2015, l'État a organisé une « concertation publique locale » de novembre 2018 à février 2019. Ce temps de dialogue a permis de :

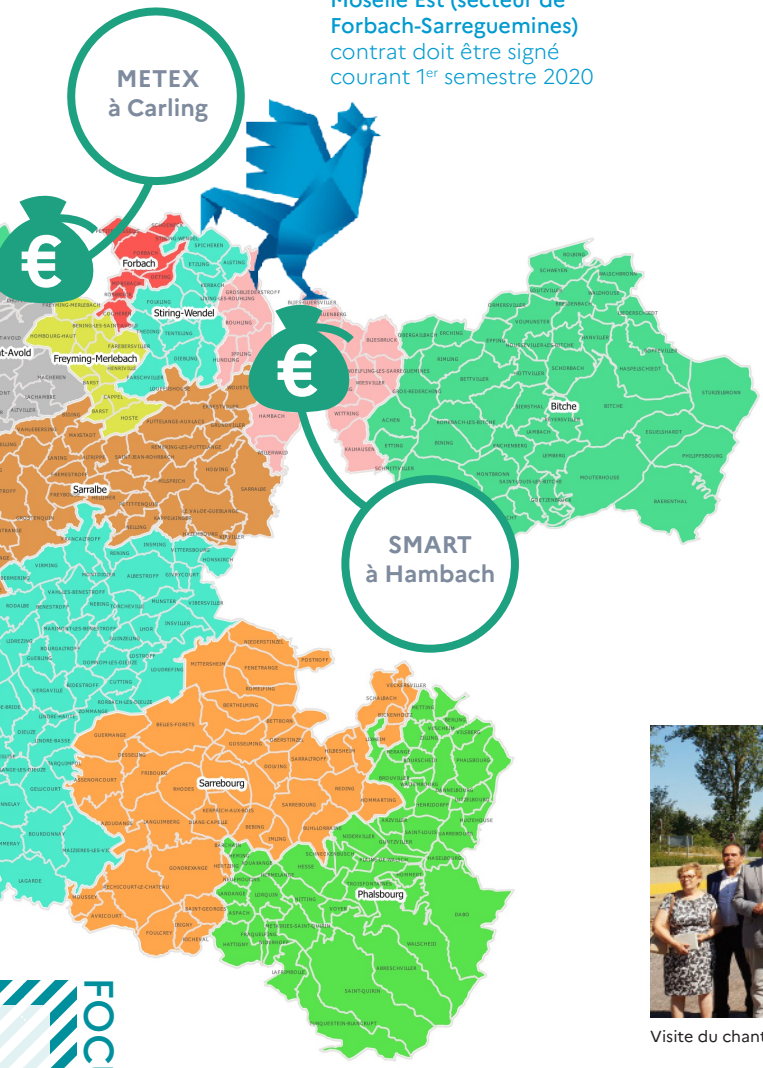
- présenter le projet et ses effets attendus en matière de trafic, d'impacts et de préservation de l'environnement ;
- recueillir l'avis du public sur les différentes solutions d'aménagement étudiées pour chacun des secteurs de l'axe A31.

À partir du bilan de cette concertation, la ministre en charge des Transports a décidé en juin 2019, la poursuite du projet sur chacun de ces secteurs sous l'égide de la préfecture de région Grand Est. Une nouvelle étape d'études et de concertation s'ouvre donc pour la période 2020-2021 dans l'objectif de porter le projet à l'enquête publique à l'issue.

A31 Bis



Territoire d'industrie Moselle Est (secteur de Forbach-Sarreguemines) contrat doit être signé courant 1^{er} semestre 2020



Chantiers de la RN4 et de la VR52

Les services de l'État ont poursuivi les travaux des deux opérations importantes inscrites au CPER :

- la mise à 2x2 voies de la RN 4 entre Saint-Georges et Héming, avec en 2019 l'achèvement des travaux sur une portion de l'ancienne chaussée et la mise en circulation provisoire d'une section à 2x2 voies, pour une mise en service fin 2020 ;
- la section de VR52 entre le giratoire de Jailly et le giratoire de Rombas, avec la fin du creusement de la tranchée couverte et de la réalisation du parement intérieur.

Ces deux opérations sont rendues possibles grâce à l'engagement financier important de l'État, de la Région Grand Est et du Département de la Moselle. Ces travaux représentent un montant cumulé de 27 M€ payés en 2019.



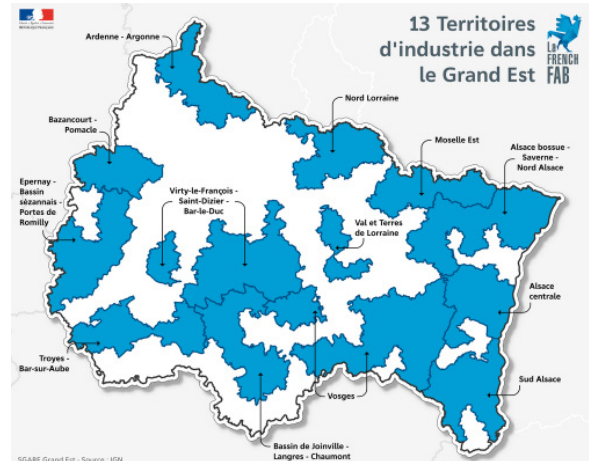
Visite du chantier de la mise à 2x2 voies de la RN 4



Animation des « territoires d'industrie » avec le conseil régional

L'initiative « territoires d'industrie » a été annoncée par le Premier ministre le 22 novembre 2018 à l'occasion du Conseil national de l'industrie. Le dispositif est désormais piloté par le conseil régional, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

- La Moselle est concernée par 3 territoires d'industrie :
- Nord Moselle (secteur de Thionville), dont le contrat a été signé le 19 novembre 2019 ;
 - Moselle Est (secteur de Forbach-Sarreguemines) qui doit être signé courant 2020 ;
 - Alsace Bossue-Moselle Sud (secteur de Sarrebourg).



L'action des services de l'État en Moselle - 6



Engager un Grand Débat National



À l'initiative du président de la République, un grand débat national s'est déroulé du 15 janvier au 18 mars 2019, pour débattre de questions essentielles posées par nos concitoyens, au moment où le pays traversait une crise sociétale d'ampleur. Sous forme de contributions écrites, par courriel, au travers de cahiers citoyens, ou encore à l'occasion de réunions publiques thématiques, les Mosellanes et Mosellans ont eu l'opportunité d'exprimer leurs points de vue et de formuler leurs propositions :

- 304 cahiers citoyens ont été déposés
- 137 réunions locales ont été organisées.

L'ensemble des expressions et propositions recueillies ont été transmises au gouvernement.

De leur côté, une trentaine de maires de la Moselle ont pu dialoguer avec le président de la République à l'occasion d'un déjeuner de travail organisé à l'Élysée en février 2019.

Garantir l'égalité sociale

Soutenir les publics vulnérables

La scolarisation des élèves en situation de handicap et des élèves éruptifs.

Différentes structures sont déployées sur le territoire mosellan pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap :

- 100 ULIS en école, 59 ULIS en collège et 12 en lycée;
- 42 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) dont 2 renforcés avec appui médico-social, qui concernent un tiers des élèves en situation de handicap accompagnés par un Accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH);
- 24 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Le soutien aux élèves décrocheurs

Soucieux de la qualification de chaque élève sortant du système scolaire, l'État a déployé le plan national « Vaincre le décrochage », qui a permis d'accompagner des chefs d'établissement aux parcours individualisés et à informer chaque établissement scolaire sur le devenir des élèves. Le département compte 68 référents décrochage scolaire, dont 35 en collège et 3 en lycée général et technologique.

Grâce à ces actions, le décrochage scolaire s'est maintenu à 6% avec 164 nouveaux décrocheurs par rapport à 2018. Le développement des parcours aménagés et diversifiés a favorisé le raccrochage des élèves par la remédiation et concerné 220 élèves, dont 55% ont trouvé une solution en termes de formation initiale ou en alternance.



La cité éducative de Behren-lès-Forbach :

FOCUS

Ce label d'excellence développé dans le cadre de la Politique de la ville vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. 3 groupes scolaires (684 élèves) et un collège (325 élèves) sont concernés, pour une population cible de 2 238 jeunes.

Dès 2019, la cité éducative de Behren-lès-Forbach a bénéficié d'un budget d'amorçage de 115 000 € versé au titre de la Politique de la ville et 15 000 € de l'Éducation nationale.



Lutter contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour ambition de lutter contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles : l'État est déterminé à agir pour que la pauvreté ne se transmette plus en héritage.

L'État a contractualisé avec le département de la Moselle en juillet 2019 afin de soutenir des actions à hauteur de 1 915 148 €, en matière de lutte contre la pauvreté des enfants, retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et de renforcement de l'accompagnement social.

Développer les politiques de jeunesse, d'accès à la vie sportive et associative

Le soutien à la vie associative et sportive

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), largement remanié en 2018, et qui permet d'accompagner les associations dans la mise en œuvre de projets innovants, a soutenu 84 associations en 2019, pour un montant total 236 942 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, un plan d'actions à l'horizon 2020 est mis en place en vue de réduire les inégalités, promouvoir le sport santé, le sport pour les personnes en situation de handicap, le développement de l'éthique sportive et la lutte contre les discriminations, ainsi que les violences et le harcèlement dans le sport. Dans ce cadre et dès 2019, 64 associations ont été financées pour un montant de 272 242 €.

L'État au service de la réussite de tous les élèves : les Zones d'éducation prioritaire

La Moselle compte 5 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) et 12 réseaux d'éducation prioritaire (REP). Pour la rentrée 2019, l'objectif de dédoubler les classes de CP et CE1 en REP et REP+ a été atteint : au total, ce sont 25 postes supplémentaires qui ont été créés afin de permettre ce dédoublement.

Depuis la mise en place du dispositif en 2017, 257 groupes en classes de CP et CE1 ont été constitués et 107 emplois ont été mobilisés.

Faciliter le lien école/entreprise : le stage découverte de troisième, une expérience clé pour chaque collégien(ne)

L'ouverture d'une plateforme « www.monstagedetroisieme.fr » destinée aux élèves de 3^e scolarisés en REP et REP+, en recherche de stages d'observation en milieu professionnel, permet l'immersion professionnelle de jeunes en leur offrant l'occasion de découvrir le monde du travail et de s'interroger sur leurs projets d'orientation. Objectif atteint en Moselle : 191 stages en entreprises et 191 stages dans le secteur public ont été proposés, au profit des élèves des 17 collèges mosellans situés en zone d'éducation prioritaire.

Promouvoir les valeurs de la République, Encourager l'engagement citoyen et le devoir de mémoire

La Moselle est un département où le travail de mémoire est particulièrement important, avec une très forte collaboration entre les forces armées, l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, les associations mémorielles et les services préfectoraux, afin de faire vivre le travail de mémoire auprès des élèves du département.

Un cycle commémoratif pour le 75^e anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence et de la Libération a été mis en place par l'État. Dans ce cadre, la préfecture et l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVVG) ont réuni le Conseil départemental des anciens combattants (CDAC) le 7 juin 2019 afin de présenter le programme mémoriel 2019 et la nouvelle campagne de labellisation portant sur le « 75^e anniversaire des débarquements et de la libération » : 6 dossiers ont obtenu ce label dans notre département.



Parallèlement, plus de 700 élèves ont participé au Concours national de la Résistance et de la Déportation et plus de 10 classes de CM2 et de 3^e au concours des cadets et veilleurs de la mémoire.

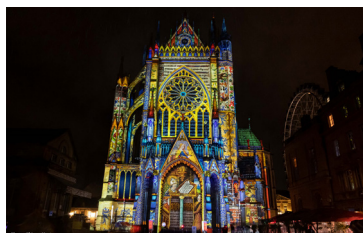
Conserver et valoriser le patrimoine monumental

800^e anniversaire de la cathédrale Saint-Étienne à Metz

Les services de l'État en Moselle se sont engagés dans la préparation du 800^e anniversaire de la cathédrale Saint-Étienne de Metz dès 2016, par la mise en place d'un comité de pilotage partenarial, qui s'est réuni à plus de 10 reprises en préfecture afin de coordonner le programme des festivités, et maintenir un haut niveau de sécurité sur les différents événements proposés.

L'État, propriétaire de l'édifice, a aussi investi dans la valorisation du patrimoine culturel de la cathédrale avec différents travaux de restaurations (2,3 M€) et de nettoyage (50 000 €), et de sécurité avec la mise en place d'un système de vidéosurveillance à l'intérieur de la cathédrale (372 000 €).

L'État investit également dans la création artistique à travers l'installation d'une signalétique culturelle et culturelle (300 000 €) et la commande d'un vitrail contemporain d'un montant de 650 000 €. La fabrication de celui-ci a été confiée à l'artiste new-yorkaise de nationalité coréenne Kimsooja. Ce vitrail décompose le prisme de la lumière naturelle dans la cathédrale tout en utilisant une technique traditionnelle de vitrail.



États généraux de l'islam en France

Outre la protection des lieux de culte et la prévention des actes antimusulmans, une instance de dialogue entre les pouvoirs publics et les musulmans de France fonctionne en Moselle, avec pour objectif de renforcer le dialogue entre les pouvoirs publics, les élus et les représentants du culte. La publication de deux guides pratiques nationaux est le résultat d'une méthode apaisée de travail en commun pour faire avancer concrètement des dossiers importants, dans le respect des prérogatives de l'État et la libre organisation des cultes en France.



L'accueil et l'intégration des migrants

Les services de l'État en Moselle sont mobilisés au quotidien pour assurer dans les meilleures conditions, l'accueil des migrants notamment des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés.

L'intégration des étrangers en situation régulière et des réfugiés

Les demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de réfugié sont intégrés sur notre territoire pour une installation durable. Ainsi, en 2019 :

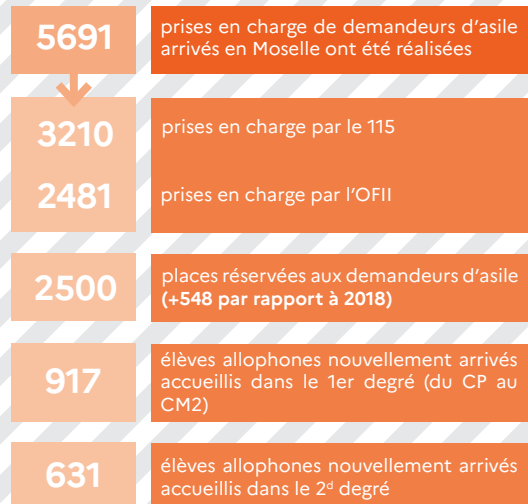
- 563 personnes réparties en 251 ménages ont été relogées dans le parc social, la sous-location, le parc privé ou en résidence sociale;
- 1173 contrats d'intégration républicaine (CIR) ont été signés;
- un soutien financier aux associations, d'un total de 460 693 € a permis la réalisation de 28 projets concourant à l'insertion des personnes étrangères (parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL), accompagnement du projet professionnel, etc.).

Le maintien d'une « fluidité » dans les dispositifs d'hébergement

Afin d'accélérer les délais de traitement de la demande d'asile, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a organisé 10 missions à Metz en 2019, afin d'entendre les demandeurs d'asile dans des délais plus courts : plus de 1500 demandeurs d'asile ont été convoqués, réduisant le traitement de leurs dossiers à 2-3 mois.

Demandes d'asile

L'effort de l'État pour le traitement de la situation et de l'hébergement des migrants, en Moselle, est particulièrement important. Les flux de demandeurs d'asile continuent de croître, de façon plus importante qu'au niveau national (+ 14,5 % par rapport à 2018).



Assurer la cohésion des territoires

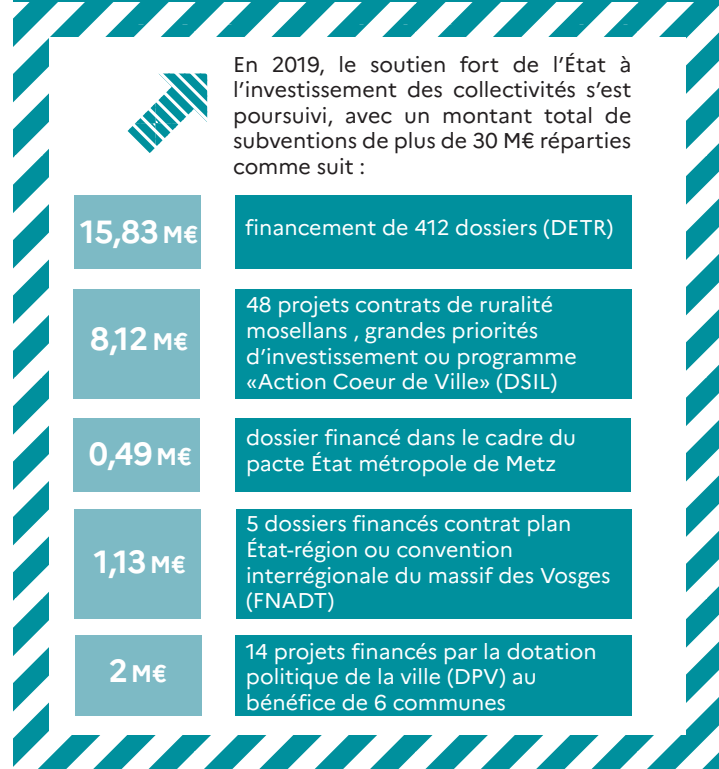
Soutien de l'État aux investissements locaux : 745 M€ de crédits d'État au bénéfice des collectivités mosellanes

L'année 2019 a également été marquée par la création de la Dotation de soutien à l'investissement en faveur des départements (DSID) qui a permis d'allouer une subvention de plus d'1M€ au département de la Moselle pour le financement du projet de restructuration du collège de Fontoy.

Les concours financiers de l'État

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et la loi de finance initiale pour 2018 ont rompu avec la logique de baisse des concours financiers de l'État aux collectivités mise en œuvre entre 2014 et 2017 : les transferts financiers de l'État aux collectivités sont en augmentation par rapport à 2018, principalement sous l'effet du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation des 80 % de contribuables les plus modestes. À l'échelle de la Moselle, la dotation globale de fonctionnement de 2019 est stable.

Au total, 745 572 687€ ont été versés aux collectivités de Moselle au titre des concours financiers de l'État en 2019.



Soutenir les zones rurales et consolider les structures urbaines

Numérique : résorption des zones blanches de téléphonie et haut débit

L'amélioration de la couverture internet haut débit et mobile des territoires ruraux par la suppression des « zones blanches » constitue une priorité de l'action de l'État. En 2019, la couverture des zones blanches s'est achevée avec la prise en compte de 6 nouveaux sites (concernant 5 communes), pour lesquels les opérateurs devront assurer la couverture dans un délai de 12 à 24 mois. Par ailleurs, le déploiement du THD fixe et de la fibre optique se poursuit en lien avec Moselle fibre.

Liaison écoles-collèges

L'Éducation nationale a attribué six emplois permettant de développer la liaison écoles-collège dans les territoires ruraux du Sud mosellan. L'objectif de ce dispositif est de renforcer la continuité pédagogique entre des écoles très souvent dispersées, isolées et le collège de secteur afin de favoriser la cohérence et la réussite du parcours de chaque élève. Après une année consacrée à une préfiguration de ces nouveaux réseaux, la rentrée 2019 a vu le démarrage de nouveaux projets sur l'ensemble des 6 territoires identifiés en Moselle (Albestroff, Delme, Dieuze, Hartzviller, Lorquin et Moussey).



Actions « cœur de ville » : Finalisation des opérations de revitalisation des territoires (ORT) et des avenants opérationnels

Déclinaison du programme « Action cœur de ville » :

Face aux enjeux qui bouleversent le territoire et notamment l'essor commercial des périphéries, les villes moyennes peinent à demeurer des territoires attractifs. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a lancé en avril 2018 un plan de revitalisation « Action cœur de ville ». En Moselle, 5 villes ont bénéficié de ce dispositif : Thionville, Saint-Avold, Forbach, Sarreguemines et Sarrebourg.

En 2019, les collectivités ont pu mener à bien l'ensemble des études et diagnostics, en vue d'établir leurs programmes d'actions mis en œuvre lors de la phase de déploiement.

Elles ont également travaillé à la définition de leur périmètre d'intervention, dans le cadre des ORT.

FOCUS

Politique de la ville

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre des 40 mesures du « plan de mobilisation nationale en faveur des quartiers de la Ville » annoncées par le président de la République le 18 juillet 2018.

Parmi ces mesures, la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022 en ajustant leurs objectifs et en priorisant leurs enjeux, la mise en place du PaQte avec les entreprises inclusives, l'association renforcée des conseils citoyens à la co-construction des projets ou encore la mise en place de postes d'adultes-relais supplémentaires, portant la dotation de la Moselle à 50 postes en 2019.

Le soutien aux actions des associations en Moselle en faveur des habitants des quartiers s'est poursuivi en 2019 :

3 107 200 € ont ainsi pu être consacrés au soutien de 314 actions en 2019.



Rénovation urbaine

L'État a maintenu son effort de rénovation urbaine en faveur des quartiers en accompagnant les collectivités concernées pour l'élaboration des programmes d'interventions pour les 10 quartiers inscrits en Moselle dans le nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU), dont 3 en priorité nationale.



La convention NPNRU de la CA Porte de France Thionville concernant le quartier Côte des Roses a été signée le 15 février 2019. L'année 2020 sera essentiellement consacrée à la validation et signature des conventions de renouvellement urbain de la CC Freyming-Merlebach, la CA de Forbach Porte de France et Metz Métropole. Les travaux de la plupart des programmes connaîtront un démarrage très significatif dès 2020.

Améliorer l'habitat

Les crédits engagés, au titre de l'ANAH dans le cadre de l'action menée en faveur des propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes et dans le secteur locatif en faveur des propriétaires bailleurs ont augmenté de 20 % en 2019, en comparaison à 2018.

Le programme de rénovation énergétique « Habiter-Mieux » a permis un doublement des résultats par rapport à l'année dernière. Au total :

2300 logements subventionnés

124 logement financés pour le parc associatif conventionné

2 copropriétés mises en sécurité et suivies en plan de sauvegarde

21 collectivités impliquées dans le cadre d'un protocole Habiter Mieux ou d'une opération programmée

1050 logements en copropriétés dégradées répondant aux nouveaux programmes de travaux :
750 à Metz-Borny
300 à Forbach-Wiesberg

Lutter contre l'habitat indigne

Le parc privé potentiellement indigne du département est estimé à 12864 logements et concerne environ 29000 Mosellans.

Face à ces enjeux, l'État s'engage aux côtés des propriétaires et lutte activement contre l'habitat indigne. Sur les 467 signalements transmis auprès du guichet unique de la Direction départementale des territoires, 80% des signalements ont fait l'objet d'un traitement approfondi et 20% d'un conseil de premier niveau. Au total, près de 80% des situations examinées en comité technique ont été résolues ou sont en bonne voie de l'être (travaux, relogements ou prises en charge par les maires).



Maintenir une coopération transfrontalière équilibrée

Mise en place du « pôle métropolitain transfrontalier »

Les collectivités frontalières ont particulièrement investi les réflexions en cours relatives au développement du Nord Lorrain et à la nécessaire co-construction de projets avec le Grand Duché du Luxembourg. Elles ont souhaité se rassembler au sein d'un « pôle métropolitain frontalier », créé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2018 et effectif depuis le 1er janvier 2019. Le pôle travaille à la mise en place d'une stratégie globale d'actions sur des thématiques ciblées (santé et mobilité notamment) et à la définition d'un mode de gouvernance permettant, aux côtés de l'État, de travailler sur des projets concrets avec nos voisins luxembourgeois.



GECT Alzette-Belval et IBA

Le projet de préfiguration d'une IBA (Internationale Bauausstellung) sur le périmètre des communes adhérentes au GECT Alzette Belval s'est concrétisé en 2019 et marque un engagement franco-luxembourgeois fort en matière de développement urbain et économique conjoint. La mission de préfiguration, qui doit fixer les thématiques fédératrices, discerner les montages juridiques envisageables et prévoir un ensemble de projets pilotes, a été lancée en janvier 2020.



Coopération franco-allemande : signature de la convention Mosar

Le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle de janvier 2019 vise à développer les coopérations transfrontalières « du quotidien ». Dans ce cadre, la convention franco-allemande Mosar, signée le 12 juin 2019 à Forbach, vise à faciliter les relations sanitaires franco-allemandes et notamment la mobilité et l'accès aux soins des populations des communes frontalières de la Sarre, en leur permettant d'avoir accès au plateau médico-technique le plus proche et le plus adapté pour une prise en charge en matière d'urgences cardiologiques, en cas de polytraumatisme et de prise en charge neurochirurgicale.





Mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Le passage au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a permis, sous l'égide de la direction départementale des finances publiques, d'adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager.



Soutenir les collectivités locales les contrats financiers et la loi engagement et proximité

Issu de la Conférence nationale des territoires, le dispositif de contractualisation dit « de Cahors » traduit la volonté de faire contribuer les plus grandes collectivités territoriales à l'effort national de réduction des déficits publics. En Moselle, 3 collectivités sont concernées : le département, Metz Métropole et la ville de Metz. L'objectif national de modération (1,2%) des dépenses réelles de fonctionnement a été atteint et les trois collectivités ont bien suivi leur trajectoire en 2019.

Parallèlement, la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » du 27 décembre 2019 vient renforcer les droits des élus mais également accorder plus de libertés locales pour agir au plus près du terrain. Un seul objectif : une meilleure reconnaissance de l'engagement des maires et de la commune. La loi vise à ajuster les équilibres entre les communes et les intercommunalités, sur le plan des périmètres, de la gouvernance et des compétences, et permet de valoriser et encourager l'engagement dans la vie publique de nos concitoyens.

Accompagner les nouvelles organisations de l'État sur le plan immobilier

Afin de limiter le coût de fonctionnement des services, la politique immobilière de l'État vise à enrichir la connaissance du parc immobilier domanial et accompagner la politique de restructuration des services publics dans le département pour recentrer sur des biens domaniaux les services de l'État et ses opérateurs.

À cet effet, les services de l'État se sont particulièrement investis dans des opérations immobilières, notamment pour le relogement du Céréma sur le site de l'Île du Saulcy à Metz, mais également en matière de densification et de rénovation thermique de la cité administrative de Metz, pour un montant de 7 562 000 €. Ce projet vise à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment avec un retour sur investissement relativement court.



Une nouvelle organisation territoriale de l'État pour accompagner les territoires

Pour faire du retour à l'emploi l'objectif premier du chemin vers la sortie de la pauvreté, l'État a souhaité regrouper dans un nouveau réseau, celui des directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi, les compétences en matières de lutte contre la pauvreté des directions départementales de la cohésion sociale et les compétences emploi et travail des unités départementales des DIRECCTE. Cette nouvelle organisation permettra d'assurer un dialogue plus simple et plus efficace avec les acteurs du service public de l'insertion. Après un intense travail de préfiguration en 2019, la nouvelle Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) verra le jour courant 2020.

Par ailleurs, afin d'avoir une vision complète de l'enfant, de l'adolescent, du jeune et de donner

un continuum éducatif entre le temps scolaire et le temps privé, l'État a prévu le transfert dans les services académiques de l'Éducation nationale des missions exercées dans les services déconcentrés de l'État en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport courant 2020.

La mutualisation des fonctions « supports » des préfetures et des directions départementales interministérielles (DDI) s'inscrit également dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, avec pour objectifs de rationaliser les dépenses publiques et de renforcer l'efficacité de l'État au niveau départemental. En Moselle, les effectifs contribuant aux fonctions « supports » mutualisées, seront regroupés au sein d'un secrétariat général commun d'ici le 1^{er} janvier 2021.

Démographie et superficie

1 036 153 habitants (INSEE 01/01/2019)

- 18,8 % de la population de la région Grand-Est

Population mosellane par groupes d'âge :

- 0 – 14 ans : 17,1 % ;
- 15 – 29 ans : 17,2 % ;
- 30 – 44 ans : 19,1 % ;
- 45 – 59 ans : 21,5 % ;
- 60 – 74 ans : 16,1 % ;
- 75 ans et plus : 9,1 %.

Superficie de 6 216 km² (168,2 habitants au km²).

Organisation administrative

- 5 arrondissements : Metz, Thionville, Forbach-Boulay-Moselle, Sarrebourg-Château-Salins et Sarreguemines ;
- 725 communes ;
- 27 cantons ;
- 22 intercommunalités.

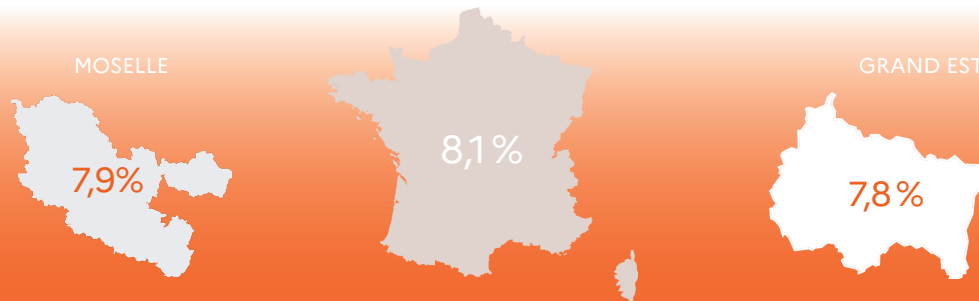
Économie et infrastructures

- Agriculture : 2 949 établissements ou exploitations
- Industrie : 4246 établissements dont 33 dans le secteur de la sidérurgie et 424 dans celui de la métallurgie, 888 dans le secteur de l'agro-alimentaire, 47 dans celui de la chimie, 1 147 dans le secteur (large du) numérique et 424 dans celui de l'électricité & énergie renouvelables
- Bâtiment et travaux publics : 8 569 établissements
- Commerce et artisanat (au sens large du terme) : 14 795 établissements dont 3 710 dans le tourisme
- Transports et logistique : 32 080 établissements
- Services à la personne : 3 759 établissements

334 460 emplois salariés tous secteurs confondus en Moselle au 4^{ème} trimestre 2018 et 336 100 au 4^{ème} trimestre 2019 (+0,49%)

- 52 090 emplois dans l'industrie sur les 313 139 dans la région Grand-Est,
- 17 892 emplois dans la construction sur les 106 968 dans la région Grand-Est
- 132 381 emplois dans le tertiaire marchand hors intérim sur les 754 052 dans la région Grand-Est
- 12 134 emplois dans l'intérim sur les 67 546 dans la région Grand Est
- 117 818 emplois dans le tertiaire non marchand sur les 667 313 dans la région Grand-Est 4^e trimestre 2018 source INSEE

Les taux du chômage au 4^e trimestre 2019



Préfecture de la Moselle
9 Place de la Préfecture
57000 METZ
Tél. 03 87 34 87 34

Sous-préfecture de Metz
9, Place de la Préfecture
57000 METZ
Tél. 03 87 34 87 34

Sous-préfecture de Thionville
6 Rue Général de Castelnau
57100 THIONVILLE
Tél. 03 82 59 19 20

Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle
11 Avenue du Général Passaga
57600 FORBACH
Tél. 03 87 84 60 60

Sous-préfecture de Sarreguemines
4 Rue du Maréchal Foch
57200 SARREGUEMINES
Tél. 03 87 27 62 62

Sous-préfecture de Sarrebourg-Château-Salins
6 Rue de Nancy
57170 CHÂTEAU-SALINS
Tél. 03 87 05 10 22

Antenne de Boulay-Moselle
2 A rue du Général de Gaulle
57220 BOULAY-MOSELLE
Tél. 03 87 79 14 22

Maison de l'État de Château-Salins
8 Rue du Président Robert Schumann
57400 SARREBOURG
Tél. 03 55 74 72 57

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
1 Rue Wilson
57036 METZ
Tél. 03 87 38 63 63

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
27 place Saint-Thiébauld
57045 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 75 41 55

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
4 rue des Remparts
C.S. 40443
57008 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 39 75 00

Direction Départementale des Territoires (DDT)
17 quai Paul Wiltzer
BP 31035
57036 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 34 34 34

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)
1 rue François de Curel
57036 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 38 68 68

Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
2 rue Augustin Fresnel
CS 95038
57071 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 62 81 00

Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
1 rue du Chanoine Collin
BP 61011
57036 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 56 54 00

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
10-12 place Saint-Étienne
57000 METZ
Tél. 03 87 36 08 27

Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Bâtiment Le Platinium
4 rue des Messageries
57045 METZ CEDEX 1
Tél. 03 21 60 30 30

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse - Moselle (DTPJJ)
4 rue des Remparts
BP 30318
57006 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 63 10 64

Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)
45 rue Belle-Isle
BP 41072
57036 METZ CEDEX
Tél. 03 87 16 17 17

Groupe de Gendarmerie Départementale de la Moselle
2 rue Albert Bettannier
57070 METZ
Tél. 03 87 56 69 41

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
3, rue de Bort les Orgues
BP 50083
57072 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 79 45 00

Direction Zonale de la Police aux Frontières - Est (DZPAF)
120 rue du Fort-Queuleu
BP 55095
57073 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 62 03 06

Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)
Cité administrative
1 rue du Chanoine Collin
57036 METZ
Tél. 03 87 34 78 90

En complément des services de l'État, des collectivités et des opérateurs, Les France Services (FS) et les maisons de services au public (MSAP) délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les mosellans :

4 France Services labellisées depuis le 1^{er} janvier 2020 en Moselle :

Chaque FS assure une réponse de

proximité aux usagers, pour les 9 partenaires nationaux obligatoires (Pôle emploi, la CNAM, la MSA, la CNAF, la CNAV, le groupe La Poste, la DGFIP, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur) et d'autres partenaires locaux librement associés en fonction des sites :

Morhange (portée par la CA Saint Avoild Synergie)
2 Rue de Pratel 57 340 Morhange
msap@agglo-saint-avold.fr
Tél : 03 87 05 07 91

Enrange (portée par la CC Cattenom et environs)
22 Rue du Silo
57 330 Enrange
f.services@cc-ce.com
Tél : 03 82 54 95 90

Vic sur Seille (portée par le commune de Vic Sur Seille-agence postale)
22 Place du Palais
57630 Vic Sur Seille
mairie.vicourseille@wanadoo.fr
Tél : 03 87 01 14 14

Ennery (portée par la Poste- bureau de Poste)
2 Place Schumann
57 365 Ennery
msap.ennery@laposte.fr
Tél : 03 87 58 74 24

Aux côtés des 4 Frances Services, 9 MSAP préexistantes continueront à accompagner les usagers en 2020 :

7 portées par la Poste et implantées dans les bureaux de Poste de :

- Abreschviller
- Delme
- Albestroff
- Volmunster
- Lorquin
- Dabo
- Kédange-sur-Canner

2 portées par les collectivités locales à :

- Ancy Dornot (CC de Mad et Moselle)
- Moussey (CC Sarrebourg Moselle Sud)



Christophe DUVERNE
Sous-préfet de
Sarrebouurg/Château-Salins



Christophe SALIN
Sous-préfet de
Sarreguemines



Claude DULAMON
Sous-préfet de
Forbach/Boulay-Moselle



Thierry HÉGAY
Sous-préfet de
Thionville

LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES,
UNITÉS TERRITORIALES ET LES
OPÉRATEURS NATIONAUX



Étienne EFFA
Directeur départemental
des finances publiques
(DDFIP) à partir du 8 juin
2020

Assure l'établissement et le recouvrement des impôts ; le cadastre et la publicité foncière pour le compte de l'État, des collectivités locales et des établissements publics locaux (opérations budgétaires, trésorerie, comptabilité, etc.)



Olivier COTTET
Directeur académique
des services de
l'Éducation nationale
(DASEN)

Met en oeuvre la politique éducative et assure la gestion des personnels et des établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré.



Martine ARTZ
Directrice
départementale de
la cohésion sociale
(DDCS)

Veille au renforcement du lien social et lutte contre les exclusions, à travers les politiques relatives à l'hébergement, logement, jeunesse, sport et à la vie associative.



Peggy RASQUIN
Directrice
départementale de la
protection des
populations (DDPP)

Garante de la sécurité sanitaire et économique des populations à travers les missions de surveillance de la santé animale, de protection économique du consommateur et de veille à la qualité et la sécurité des produits et des services.



Colonel François VALLIER
Directeur du
service
départemental
d'incendie et de
secours (SDIS)

Veille au quotidien à la défense des personnes, des biens et de l'environnement.



Colonel Nicolas PHILIPPOTIN
Commandant
du groupement
de gendarmerie
départemental

Assure des missions de police judiciaire et administrative qui consistent à préserver la tranquillité, salubrité et le maintien de l'ordre public et militaire.



Commissaire divisionnaire Pierre BORDEREAU
Directeur zonal et
départemental de la
police aux frontières
(DZPAF)

Lutte contre l'immigration irrégulière, contribue à la sécurisation du réseau ferroviaire et à la réalisation des missions de police aérienne, dispense par ailleurs des conseils, formations et analyses aux services et autorités partenaires.



Inspecteur général Philippe TIRELOQUE
Directeur
départemental de
la sécurité publique
(DDSP)

Protection des personnes et des biens, assistance à la population, tranquillité et maintien de l'ordre public.

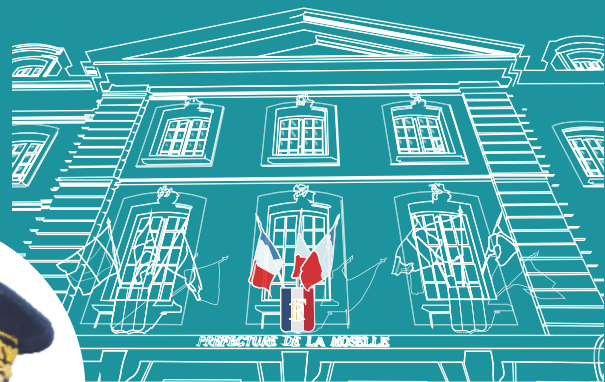
LES FORCES DE L'ORDRE ET DE SECOURS

LES DIRECTIONS DE LA PRÉFECTURE



Lydie LÉONI
Directrice du centre
d'expertise et de
ressources de titres
(CERT)

Instruit et valide les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports déposées par les usagers auprès des mairies.



Olivier GIROD
Sous-préfet
Directeur de cabinet



Olivier DELCAYROU
Sous-préfet
Secrétaire général
de la préfecture



Didier MARTIN
Préfet de la Moselle



Björn DESMET
Directeur
départemental des
territoires (DDT)

Veille à promouvoir un développement durable et équilibré des territoires, par le biais des politiques agricoles forestières, d'urbanisme, de logement, de risques, et de construction publique.



Maxime COURTY
Chef de l'unité
départementale de la
direction de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement (UD DREAL)

Veille à la mise en place d'un développement économique performant, responsable et respectueux de l'environnement par la prévention des risques et la gestion des énergies.



Angélique ALBERTI
Chef de l'unité
départementale de la
direction régionale des
entreprises, de la
consommation, du travail
et de l'emploi
(UD DIRECCTE)

Met en oeuvre les politiques publiques dans les domaines de l'emploi et du développement économique et veille à l'application de la réglementation du travail.



Guillaume LEFEVRE
Chef de l'unité
départementale de
l'architecture et du
patrimoine (UDAP)

Assure la conservation des monuments historiques, apporte un conseil et promeut un urbanisme et une architecture de qualité et contrôle et expertise les projets menés dans les espaces protégés.



Lamia HIMER
Déléguée
territoriale de l'agence
régionale de
santé (ARS)

Chargée du pilotage du système de santé au niveau départemental en finançant des actions de prévention, la gestion au quotidien des risques sanitaires et l'organisation territoriale de l'accès aux soins pour tous.



Juliette ROY
Directrice de
l'office national
des anciens
combattants et
victimes de guerre
(ONAC VG)

Promeut la reconnaissance des personnes affectées par les conflits.



Sophie CUNY
Directrice de
l'immigration et de
l'intégration (DII)

Met en oeuvre les politiques d'admission au séjour d'éloignement et d'asile et gère le contentieux et l'intégration.



Cathy DROUVROY
Directrice de la
coordination de
l'action
territoriale (DCAT)

Coordonne la mise en oeuvre des politiques interministérielles, de l'économie et de l'emploi. Assure une mission d'aménagement du territoire et met en oeuvre les enquêtes publiques au titre de l'environnement.



Fabrice LÉONI
Directeur des
sécurités (DS)

Assure le pilotage des dossiers relatifs à la sécurité intérieure, à la sécurité civile et à la gestion de crise.



Philippe ROGRON
Directeur de la
citoyenneté et
légalité (DCL)

Assure une mission de contrôle et de conseil en matière juridique et budgétaire auprès des élus locaux et le versement des dotations. Gère les contentieux de l'Etat. Organise les élections et met en oeuvre la réglementation générale.



Véronique NARBONI
Directrice des
ressources
humaines et des
moyens (DRHM)

Assure la gestion des ressources financières allouées aux services de la préfecture. Gère le patrimoine immobilier et anime la politique immobilière de l'État dans le département.



Florent JAUGEON
Chef du service
interministériel
départemental
des systèmes
d'information et de
communication
(SIDSIC)

Missions opérationnelles de supervision et de maintenance de réseaux informatiques et télécoms gouvernementaux.



Battue de régulation du sanglier le long de l'A31

13 janvier



Conférence de presse bilan de la sécurité et de la délinquance en 2018 : une forte baisse des cambriolages

5 février



Grand débat national : déjeuner débat des maires de la région Grand Est à l'Élysée

26 février



Cérémonie de remise de médailles à l'occasion de la journée internationale de lutte pour le droit des femmes

8 mars

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

10 janvier

Voeux nationaux 2019 du ministre de l'Intérieur à la police à Châtel-Saint-Germain



25 janvier

Signature du protocole de lutte contre la fraude en préfecture de la Moselle



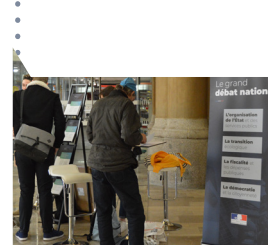
15 février

Signature de la convention ANRU et visite du quartier « Côte des roses » à Thionville



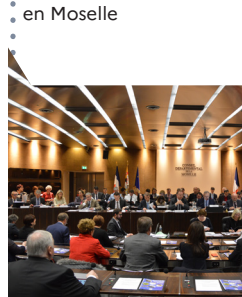
6 mars

Stand du grand débat national en gare de Metz



19 mars

Présentation au conseil départemental du rapport annuel 2018 des services en Moselle



QUELQUES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019



Visite du chantier de dédoublement de la RN4 à Héning
Opération contrat de plan État-région 2015-2021

23 juillet



Contrôles de restaurants dans le cadre de l'opération « alimentation vacances »

20 août



Adieu aux armes du général Gilles Lillo, gouverneur militaire de Metz

27 août



Lancement du Grenelle contre les violences conjugales à Thionville et Metz

3 septembre



Cérémonie de décrets de nationalité à Sarreguemines

26 septembre

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

2 juillet

Remise de diplômes « cadets et veilleurs de la mémoire »



29 juillet

Opération « J'apprends à nager » financée par l'État



24 août

Centenaire de remise de la Légion d'honneur à la ville de Bitche en présence de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées



2 septembre

Rentrée scolaire en musique à Metz



20 septembre

Visite officielle de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances à PSA Tré





Signature du plan départemental État/CAF/CD57 pour l'action logement et l'hébergement des personnes défavorisées

3 avril



Cérémonie d'installation de Philippe Tireloque, inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle

10 avril



G7 des ministres de l'Environnement, des Océans et de l'Énergie à Metz

4 mai



Conférence de presse «commémorations des 800 ans de la cathédrale Saint-Étienne de Metz

6 juin



Déplacement d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé dans le cadre du plan canicule

26 juin

MAI

JUIN

4 avril

Séminaire régional Nord-Lorrain à Thionville



13 avril

Visite officielle de Roxana Maracineanu, ministre des Sports et d'Adrien Taquet, secrétaire d'État à la protection de l'enfance



26 mai

Soirée électorale élections européennes à la préfecture de la Moselle



12 juin

Signature de la convention franco-sarroise MOSAR sur la santé à Forbach



remise de naturalisation à



Visite officielle d'Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires Étrangères à Thionville

14 octobre



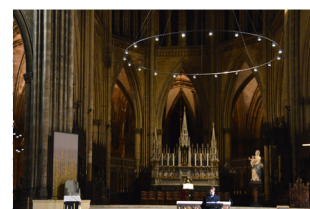
Consultation citoyenne sur les retraites à Metz

25 octobre



Déplacement officiel de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, pour le lancement de l'application MonCompteFormation

22 novembre



Lancement des «Commémorations des 800 ans» de la cathédrale Saint-Étienne de Metz

7 décembre

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

12 octobre

Village de la sécurité à Forbach : présentation aux scolaires des métiers de la sécurité intérieure



20 novembre

Visite de sécurisation du marché de Noël de Metz



5 décembre

Cérémonie de remise de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif



31 décembre

Rencontre avec les forces de sécurité mobilisées à l'occasion de la Saint-Sylvestre



GLOSSAIRE

- **AESH** : En France, un Accompagnant des élèves en situation de handicap, anciennement nommé auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, dans des classes spécialisées ou dans des classes ordinaires.
- **ANAH** : L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) est un établissement public administratif de l'État français, placée sous la tutelle des ministères chargés de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l'Action et des Comptes publics et du ministère de l'Économie et des Finances.
- **ANSES** : L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, abrégée en « Ansesa », est un établissement public français. Elle a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en vue d'éclairer la décision publique.
- **ARS** : une Agence régionale de santé est un établissement public administratif de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région.
- **CA** : la Communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.
- **CC** : la Communauté de communes est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.
- **CGEDD** : le Conseil général de l'environnement et du développement durable est placé sous l'autorité directe du ministre qui le préside. Il participe à la conception, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques dont les ministres chargés respectivement de l'environnement et du développement durable, de la transition énergétique, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville, de l'aménagement du territoire, des transports et de la mer ont la responsabilité. Le CGEDD informe et conseille ces ministres pour l'exercice de leurs attributions dans les domaines couverts par les champs d'action du ministère. Il exerce, au nom des ministres intéressés, la mission permanente d'inspection générale, et procède aux missions d'audit, ainsi qu'aux enquêtes administratives. Il siège en formation d'autorité environnementale pour émettre des avis et rendre des décisions en tant qu'autorité environnementale sur la qualité des évaluations environnementales et la prise en compte de l'environnement par les projets et les plans-programmes qui sont soumis à son examen. Les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) remplissent les mêmes fonctions sur les autres plans-programmes, dont la plupart des documents d'urbanisme et les autres projets.
- **CIR** : le Contrat d'accueil et d'intégration, qui est géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, a pour objectif de contractualiser les engagements réciproques d'un étranger nouvellement arrivé légalement en France et des autorités françaises dans un contrat individuel.
- **CNT** : la Conférence nationale des territoires a un objectif simple : associer en amont les collectivités territoriales aux décisions initiées par le Gouvernement qui les concernent.
- **CODAF** : les Comités opérationnels départementaux anti-fraude, réunissent sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République du chef-lieu du département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorales, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants (RSI), la MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.
- **CODEFI** : le Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises a vocation à accueillir et à orienter les entreprises de moins de 400 salariés qui rencontrent des problèmes de financement, à élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement.
- **CPER** : un Contrat de plan État-région est, en France, un document par lequel l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants d'aménagement du territoire tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir.
- **CRP** : les Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises sont au cœur du dispositif d'anticipation et d'accompagnement des entreprises en difficulté de moins de 400 salariés avec un périmètre d'intervention des CRP prioritairement focalisé sur les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Positionnés auprès des préfets de région, les CRP sont à la fois, les points d'entrée pour les entreprises en difficulté, au niveau local, et les garants de la cohérence des actions des autorités publiques les concernant. La force de leur intervention réside ainsi sur leur réactivité, leur proximité territoriale et leur pouvoir d'évocation d'un dossier au niveau national, lorsque sa criticité le commande.
- **CSP** : le Contrat de sécurisation professionnelle est un dispositif français d'accompagnement des salariés ayant subi un licenciement économique. L'adhésion au CSP est une rupture du contrat de travail du fait d'un commun accord des parties.
- **DDI** : En France, une Direction départementale interministérielle (DDI) est un type de service déconcentré de l'État français relevant du Premier ministre, placé sous l'autorité du préfet de département.
- **DETR** : produit de la fusion de la Dotation globale d'équipement (DGE) et de la Dotation de développement rural (DDR), la Dotation d'équipement des territoires ruraux créée en 2011, a pour vocation de répondre aux besoins d'équipements des collectivités.
- **DIRECCTE** : en France, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont des services déconcentrés de l'État sous tutelle commune du ministère du Travail et du ministère de l'Économie et des Finances.
- **DPV** : créée en 2009 et reformée en 2016, la Dotation politique de la ville est destinée aux communes particulièrement défavorisées, et complète la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Les communes qui peuvent y prétendre doivent : être éligibles à la Dotation de solidarité urbaine (DSU); avoir une proportion de population située en quartiers politiques de la ville ou en Territoires entrepreneurs (TE) supérieure à 19 % et faire l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'Agence pour la rénovation urbaine (ANRU)
- **DSIL** : la Dotation de soutien à l'investissement local, inscrite à l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales, s'adresse à toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre souhaitant bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un projet d'investissement dont la nature est déterminée par la loi.
- **EAD** : un conducteur contrôlé avec un taux d'alcoolémie entre 0,40mg/l et 0,90mg/l peut se voir proposer par le préfet, sous certaines conditions, depuis le 1er janvier 2019, un arrêté de restriction des droits à la conduite à un véhicule équipé d'un Éthylotest anti-démarrage au lieu d'un arrêté de suspension du permis de conduire.
- **EANA** : les Élèves allophones nouvellement arrivés en France sont ces élèves qui viennent d'un autre pays, d'une autre culture, d'une autre langue, parfois en septembre, mais aussi à d'autres moments de l'année scolaire, quand les classes sont déjà bien installées, avec des routines qu'on a eu plus ou moins de mal à instaurer. Certains ont un passé scolaire important, d'autres sont allés à l'école de manière plus sporadique, d'autres n'y ont jamais mis les pieds. Ils ont trois ans et entrent en petite section de maternelle, sept ans en CP ou bien quatorze ans et commencent leur scolarité en français en cinquième.
- **EPCI** : un Établissement public de coopération intercommunale est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.
- **FDVA** : le Fonds pour le développement de la vie associative est un dispositif financier de l'État, de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement.
- **FNADT** : le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire est un fonds d'intervention créé par l'État pour servir sa politique d'aménagement du territoire français au moyen de l'attribution de subventions aux acteurs locaux, tels que les collectivités locales et les associations.
- **GECT** : le Groupement européen de coopération territoriale est un instrument de coopération mis en place par le Parlement européen et le Conseil européen, en juillet 2006. Doté de la personnalité juridique, il a pour vocation de répondre aux difficultés rencontrées dans le domaine de la

coopération transfrontalière et de faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres.

- **IAE**: l'Insertion par l'activité économique est un secteur d'activité et une pratique apparus dans les années 1970 consistant à employer des personnes sans emploi depuis longtemps. L'économie et l'entreprise sont utilisées comme outils de socialisation et de pédagogie dans la construction du parcours professionnel. Cela permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.
- **SIAE**: les Structures d'insertion par l'activité économique spécialisées, comme les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion ou les entreprises de travail temporaire d'insertion signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.
- **ICPE** : une Installation classée pour la protection de l'environnement, en raison des nuisances éventuelles ou des risques importants de pollution des sols ou d'accident qu'elle présente, est soumise à une réglementation spécifique notamment en terme d'autorisation.
- **INRA**: l'Institut national de la recherche agronomique était un organisme français de recherche en agronomie existant de 1946 à 2019. L'institut fusionne le 1^{er} janvier 2020 avec l'IRSTEA pour former l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
- **LOI EGALIM**: la Loi issue des états généraux de l'alimentation poursuit trois objectifs :
 - payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
 - renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
 - favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.
- **MOSAR**: La convention MOSAR vise à faciliter les relations sanitaires franco-allemandes et notamment la mobilité et l'accès aux soins des habitants du périmètre transfrontalier, dans le cadre d'une régulation médicale, au plateau médicoteknique le plus proche et le plus adapté, ainsi qu'une prise en charge de qualité et de sécurité. La convention matérialise la coopération de cinq hôpitaux de Moselle et du land de Sarre. Signée le 12 juin 2019, elle constitue une mise en pratique du traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019.
- **NPNRU**: coordonnée par l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), le Nouveau programme national de renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) se traduit par le déploiement d'un ensemble d'opérations destinées à améliorer l'habitat, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants.
- **OFII**: l'Office français de l'immigration et de l'intégration est un établissement public à caractère administratif chargé d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le sol français.
- **OFPRA** : l'Office français de protections des réfugiés et des apatrides. L'organisme créé en 1952 veille à ce que les droits des réfugiés et des apatrides soient respectés selon le droit international.
- **ONACVG**: l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est un établissement public administratif français à caractère national sous tutelle du ministère des Armées, doté d'une personnalité civile et bénéficiant d'une autonomie financière. Ses délégués sont présents dans chaque département.
- **ORT** : l'Opération de revitalisation de territoire créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.
- **PAC**: la Politique agricole commune est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne. À l'origine, elle est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture.
- **PAPI**: lancés en 2002, les Programmes d'actions de prévention des inondations visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.
- **PAQTE**: initié en juillet 2018, le Pacte avec les quartiers pour toutes

les entreprises permet aux entreprises d'apporter leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **PIAL**: le Pôle inclusif d'accompagnement localisés est essentiellement une nouvelle forme d'organisation du travail des AESH qui doit permettre de mieux répartir et coordonner leurs interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves concernés.
- **PME**: une petite ou moyenne entreprise est une entreprise dont la taille, définie à partir du nombre d'employés, du bilan ou du chiffre d'affaires, ne dépasse pas certaines limites ; les définitions de ces limites diffèrent selon les pays.
- **PPA**: Peste porcine africaine
- **PPRI**: en France, un Plan de prévention du risque inondation ou plan de prévention des risques d'inondation est un plan de prévention des risques spécifique aux inondations. Il émane de l'autorité publique. Il évalue les zones pouvant subir des inondations et y instaure des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.
- **PSE**: en cas de licenciement pour motif économique, l'employeur doit mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi. Ce plan vise à éviter les licenciements ou à en limiter le nombre. Il est établi en fonction du nombre de salariés dont le licenciement est envisagé. Il doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation de son contenu par la Direccte.
- **QRR**: les Quartiers de reconquête républicaine est un dispositif de la Police de sécurité du quotidien. Il a pour but de lutter contre la délinquance et les trafics en déployant progressivement des moyens de police supplémentaires dans les lieux ciblés.
- **RSA**: le Revenu de solidarité active assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Ce dossier ne détaille pas les règles spécifiques prévues pour Mayotte.
- **SEGPA**: dans le système éducatif français, au collège, les Sections d'enseignement général et professionnel adapté accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables.
- **SLGRI**: les Stratégies locales de gestion des risques d'inondation fixent des objectifs et dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans afin de réduire les conséquences dommageables des inondations.
- **SPADA** : les Structures de premier accueil pour demandeurs d'asile pour ceux qui ne sont pas pris en charge dans un dispositif d'hébergement dédié afin d'être accompagné dans leur démarche d'asile.
- **SPE**: le Service public de l'emploi dans les territoires comprend les représentants de l'Etat et les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, missions locales et organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- **TFPNB**: la Taxe foncière sur les propriétés non bâties est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés non bâties, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle est encaissée par la collectivité territoriale (la commune ou l'EPCI à fiscalité propre), sur le territoire de laquelle le terrain est situé. Il existe des exonérations permanentes ou temporaires (sous conditions).
- **THD**: un accès à internet à Très haut débit est un accès à internet offrant un débit binaire supérieur à celui d'un accès haut débit, par exemple via réseau DSL ou fibre optique.
- **TIAC**: une Toxi-infection alimentaire collective est définie comme l'apparition d'au moins deux cas similaires d'une symptomatologie, en général gastro-intestinale, dont on peut rapporter la cause à une même origine alimentaire. Les TIAC sont des maladies à déclaration obligatoire.
- **TPE**: une Très petite entreprise ou microentreprise, est une entreprise de faible taille, employant moins de 10 salariés et avec un chiffre d'affaires annuel limité. Ce type d'entreprise bénéficie généralement de régimes fiscaux adaptés. Ce sont des acteurs économiques importants dans certains pays, ou certains secteurs économiques.
- **ULIS**: les Unités localisées pour l'inclusion scolaire sont des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap (reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées) au sein des écoles et établissements scolaires ordinaires.

Plus d'informations sur l'activité des services de l'État en Moselle :



@Prefet57



Préfet de la Moselle



www.moselle.gouv.fr

Directeur de la publication
Didier MARTIN,
Préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction
Olivier DELCAYROU,
Secrétaire général de la préfecture

Rédaction
Direction de la Coordination de
l'Action Territoriale (DCAT)

Réalisation
Service Départemental de la Communication
Interministérielle (SDCI)

Préfecture de la Moselle
9 place de la Préfecture
BP 71014 57034 Metz Cedex

